

GESTION



Master 1 Informatique 2014-2015

Philippe Jean-Amans
Maître de Conférences Sciences de Gestion

Plan

- 1 L'entreprise comme Système Complexe
- 2 L'entreprise comme Centre de Décision
- 3 La démarche Marketing
- 4 La Gestion des Ressources Humaines (GRH)
- 5 Les Systèmes de Production

1- L'ENTREPRISE COMME SYSTEME COMPLEXE

L'entreprise est un système complexe constitué de différentes composantes que l'on a l'habitude de qualifier de Services ou de Départements au sein même de l'entreprise.

I. Qu'est-ce-qu'une entreprise?

I.1. L'entreprise comme agent économique créateur et répartiteur de richesses

- L'entreprise combine les facteurs de production Capital-Travail-Nature en vue de produire des biens ou des services destinés au marché
- Les deux critiques majeures de cette approche :
 - L'organisation interne de la firme et de ses spécificités est ignorée.
 - Une non-prise en compte du fait que l'entreprise est aussi formée d'un groupe d'hommes qui tissent entre eux un réseau de communication et de relations créent ainsi une cellule socioéconomique.

I.2. L'entreprise comme organisation sociale

- L'approche de l'entreprise est ici centrée sur le Groupe Social. L'entreprise se définit alors comme un ensemble d'individus qui participe et collabore au sein d'une organisation structurant la production de biens ou de services.
- L'entreprise apparaît comme une organisation sociale mettant l'accent sur <u>l'organisation du pouvoir, la distribution</u> <u>des tâches, la prise de décision</u> et enfin <u>les attitudes et</u> <u>comportements des individus</u>.
- Cette approche est aujourd'hui largement prise en compte dans la résolution des problèmes et conflits sociaux.

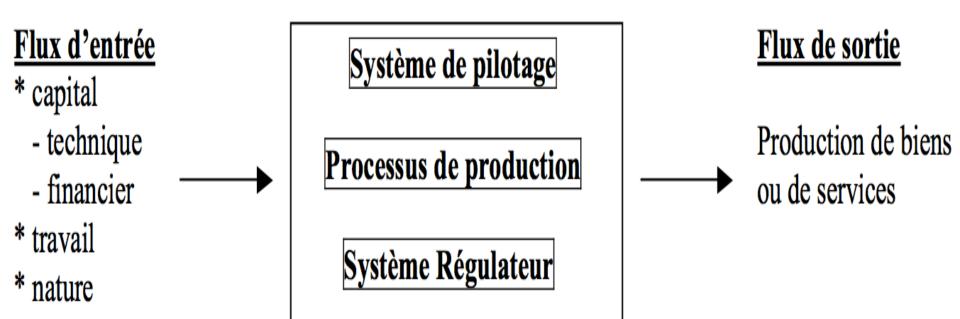
I.3. L'entreprise comme système

Le concept de système repose sur l'existence d'une pluralité d'éléments reliés entre eux par une multitude de liaisons; l'ensemble restant organisé et articulé en vue de l'obtention d'un objectif commun.

I.3. L'entreprise comme système

- matières premières

- énergie



On parle ici de système ouvert finalisé et régulé.

I.3. L'entreprise comme système

- Les <u>flux de sortie</u> résultent du fonctionnement du système, donc de la production de l'entreprise, et sont le reflet des objectifs fixés par le centre décisionnel.
- Le <u>système de pilotage</u> commande l'ensemble, il doit évaluer les flux d'entrée nécessaires à la production et s'assurer que les flux de sortie sont conformes aux attentes.
- <u>La régulation</u> est très importante, elle s'effectue de deux manières :
 - par anticipation : il s'agit d'agir avant d'être affecté par l'événement.
 - par rétroaction : il s'agit d'alerter le système de pilotage et corriger ainsi l'origine de l'erreur (par exemple inadéquation entre l'objectif visé et l'objectif poursuivi). On parle de Feed-back ou d'effet rétroactif.

I.4. L'entreprise multidimensionnelle

- <u>La dimension humaine</u> crée un sous-système Ressources Humaines : il est censé gérer et organiser le facteur travail en termes d'adaptation des postes de travail aux individus, de motivation du personnel et de climat social.
- La dimension technologique et de production crée un sous système économique au sein duquel doivent être résolus les aspects fonctionnels de l'entreprise.
- <u>La dimension organisationnelle</u> crée un sous-système managérial ayant pour vocation de définir la stratégie de l'entreprise et d'en assurer la gestion par une circulation des informations adéquate.

I.4. L'entreprise multidimensionnelle

- Ces trois sous systèmes sont eux-mêmes en interaction et influencés par l'environnement. Il s'agit :
 - des marchés avec lesquels elle est en relation (vente, technique, produits, travail, finance,...)
 - des pouvoirs publics, actions en matière de réglementation, fiscalité,...
 - des groupes de pression : syndicats, associations et mouvements d'opinions.

1.1. Les définitions économiques et juridiques

1.1.1. De nombreuses définitions économiques complémentaires (5)

- Une unité de production
- Une unité de répartition
- Une cellule sociale
- Un système ouvert et finalisé

À ce niveau, les cinq caractéristiques de la démarche-système qui suivent sont applicables :

1.1. Les définitions économiques et juridiques

1.1.1. De nombreuses définitions économiques complémentaires (5)

- éléments différenciés en interaction,
- **objectif**: la survie, le profit, la croissance, etc...
- **frontière** : l'organisation de l'entreprise,
- environnement : les partenaires,
- **procédures de régulation** : décisions et actions de gestion pour piloter l'entreprise.

Un centre de décisions

- **stratégiques** : à long terme, non répétitives, incertaines et souvent complexes,
- tactiques : de gestion, à moyen terme et moins complexes,
- opérationnelles : de routine, répétitives à court terme.

1.1.2. La typologie des entreprises

a) Les principes clés

• Les différentes typologies les classent selon 4 critères :

le type d'activité, la dimension, la forme juridique, l'origine des capitaux.

nb : bien distinguer entreprise et administration , entreprise et groupe, entreprise et établissement.

- b) Selon des critères économiques (nature de l'activité et de la dimension de l'entreprise) :
- Selon la nature de l'activité:
- Les trois grands secteurs génériques (**Primaire**, **Secondaire** ou **Tertiaire**) qui peuvent être subdivisées.
- La comptabilité nationale française regroupe les entreprises dans des secteurs institutionnels et classe leur activité en secteurs, branches ou filières :

1.1.2. La typologie des entreprises

- Le secteur recouvre un ensemble d'activités présentant des similitudes de nature. Par exemple : une laiterie et une entreprise de congélation de poissons sont toutes deux présentes dans le secteur agroalimentaire.
- Les **branches** sont des unités de production formant un ensemble homogène.
- Les filières désignent un ensemble ou une chaîne d'activités de production complémentaires ou interdépendantes de l'extraction des matières premières à la distribution par exemple (Filière du bois, bovine, laitière ou encore chimique). Le terme de filière désigne également l'ensemble des activités et des relations entre le fournisseur et les clients.

Selon la dimension

Les indicateurs le plus fréquemment utilisés sont :

- L'effectif employé: ce critère permet de distinguer les microentreprises (moins de 10 salariés) TPE (très petites entreprises) qui ont moins de 20 salariés les PME (petites et moyenne entreprises) qui ont entre 20 et 250 salariés.
- Le CA (chiffre d'affaires) : ce critère donne une idée de l'importance des transactions de l'entreprise ou du groupe avec ses clients.
- La valeur ajoutée : la VA est le résultat de la différence entre le CA d'une entreprise et les achats nécessaires à la production qu'elle a effectuée sur une période donnée. Cet indicateur constitue la véritable mesure de la valeur créée par l'entreprise.
- L'excédent brut d'exploitation : il s'agit de la différence entre les ressources (VA, subventions d'exploitation) et les impôts indirects (hors TVA), les taxes et les rémunérations des salariés.

1.1.3. Définitions juridiques de l'entreprise

La forme juridique permet de distinguer les trois principaux types :

L'entreprise individuelle :

Le patrimoine de l'entrepreneur se confond avec celui du chef d'entreprise qui est responsable des dettes sociales sur l'ensemble de son patrimoine.

Les sociétés de personnes :

Il s'agit principalement ici de la société en nom collectif (SNC). Il n'y a pas de capital minimum. Les associés sont responsables des dettes de l'entreprise solidairement (le créancier peut poursuivre n'importe lequel des associés) et indéfiniment (sur l'ensemble de leurs biens personnels).

Les sociétés de capitaux :

La responsabilité des associés est limitée au montant de leurs apports.

a) La société à responsabilité limitée (SARL)

Avec 2 associés au moins et 100 au plus, la société est dirigée par 1 ou plusieurs gérants. L'**EURL** (entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée) ou **l'EIRL** (entreprise individuelle...) est une SARL à 1 seul associé.

<u>Avantages</u>: la SARL donne la possibilité de réunir des capitaux plus importants que l'entreprise individuelle, et cela sans les contraintes des sociétés de personnes.

<u>Inconvénients</u>: les frais de constitution et le formalisme de la marche à suivre, les contraintes de fonctionnement (bien qu'allégées par rapport à la SA) et la possibilité de cession des parts de la société relativement limitée.

b) La société anonyme (SA)

Elle doit être composée de 7 actionnaires au minimum.

La SA permet la réunion de capitaux très importants, une crédibilité vis-à-vis des partenaires (banquiers, clients, fournisseurs...) et une transmission des actions facilitée. En revanche, elle implique des frais de constitution et des contraintes de fonctionnement.

c) La société par actions simplifiée (SAS)

Elle se compose d'un ou plusieurs associés. Elle permet une grande souplesse de fonctionnement ainsi que la

possibilité pour les associés d'aménager dans les statuts, les conditions de leur entrée et de leur sortie de la société.

<u>Inconvénient</u>: la nécessité d'une grande rigueur dans la rédaction des statuts, du fait de la quasi-absence de contraintes légales. En effet, les seules règles sont celle stipulées (définies) dans les statuts.

NB. Classification des entreprises selon la propriété du capital

Il existe deux classifications principales: Entreprises privées et Entreprises publiques et sociétés d'économie mixte, il s'agit d'entreprises dont les statuts juridiques sont divers (EPIC: établissements publics industriels et commerciaux, sociétés nationalisées, sociétés d'économie mixte) dont le capital ainsi que le pouvoir de décision appartiennent en totalité ou en partie à l'Etat ou à des collectivités locales.